



Mon ex copine me réclame de l'argent

Par **Arrys**, le **30/09/2012** à **20:27**

Bonjour,
Ma situation n'est pas simple , mais j'espère vous pourrez m'apporter votre aide
Voilà en fevrier j'entamme une procédure de divorce avec ma femme le 16 février ,une agente immobilière visite ma maison pour la vendre , et nous avons un coup de foudre
Tout de suite au bout de 1 mois ,elle me propose de racheter la maison ensemble
je dois donc faire appel à un notaire afin de réaliser une licitation avec mon épouse , n'ayant pas l'argent pour cette licitation ,elle me verse un chèque de ses propres deniers de 5000 € que je joint à mon chèque afin de régler la somme au notaire
sans suite le montage du prêt,l'acceptation de l'offre de prêt ,mais une semaine après la signature de l'offre de prêt ,elle repart finalement avec son ex compagnon
le prêt n'ayant pas été débloqué ,la banque accepte d'annuler l'offre de prêt
Mais au bout de quelques semaines ,elle revient et me réclame les 5000€ quelle a payé ,est elle dans son droit ?
M'ayant donné cet argent il n'y a forcément pas de reconnaissance de dette d'effectuer
Seul trace le chèque donné au notaire ...
Est ce que je risque quelque chose si je refuse ,et quelle fait appel à un avocat?

Par **amajuris**, le **30/09/2012** à **23:47**

bjr,
si c'est un prêt elle est en droit de réclamer le remboursement;
si c'est un don elle ne peut pas vous réclamer cet argent.
en cas de désaccord, elle peut demander au juge d'instance de rendre une ordonnance d'injonction de payer.
le juge décidera en fonction des éléments présentés par chacun.
cette procédure ne nécessite pas d'avocat.

Par **Arrys**, le **02/10/2012** à **01:38**

Merci pour votre réponse rnrnN'y a t'il pas d'autre possibilité pour démêler ce sac de noeud rncela m'inquiète beaucoup je suis dors et déjà dans une situation compliquérrnrnMerci d'avance

Par **amajuris**, le **02/10/2012** à **09:33**

bjr,rnà part négociez avec elle ou bien faire le mort et attendre une éventuelle procédure judiciaire.rncdt